



RÉTABLIR DES MOYENS MINIMAUX POUR VIVRE « AGREABLEMENT » EN EMS

Les moyens financiers librement disponibles pour de très nombreux résidents des EMS se résument souvent à l'argent de poche qui leur est octroyé dans le cadre des prestations complémentaires. Cette manne financière relativement modeste leur permet en effet de mener, au sein de l'institution, une vie quasi normale tout en maintenant des liens sociaux indispensables.

En décidant, dans le cadre du programme Opti-Ma, de réduire de près de 15%, dès 2015, le montant octroyé jusqu'à fin 2014 en le ramenant à 240 francs seulement au lieu des 277 francs mensuels acquis jusqu'à présent, le Gouvernement a certainement sous-estimé l'émotion suscitée dans la population, au-delà de l'appartenance politique ou sociale, par cette décision.

S'il est vrai que certains cantons versent moins d'argent à ces personnes, comme Vaud ou le Tessin, le Jura n'était pas obligé de rejoindre les cantons qui soutiennent le moins ces personnes totalement dépendantes de l'aide de l'Etat. Il est intéressant et exemplaire de constater que le Grand conseil neuchâtelois a finalement refusé, au début décembre 2014, de réduire l'argent de poche de ces mêmes résidents, ceci contre l'avis du Conseil d'Etat!

En conséquence, afin de rétablir la situation antérieure et de réparer ce qui est perçu comme une injustice, nous demandons au Gouvernement de :

1. De rétablir le versement des 277.- dès 2016 aux personnes bénéficiant des prestations complémentaires et résidant en EMS ;
2. D'étudier et de trouver les compensations nécessaires en étudiant les pistes permettant, par analogie à ce qui s'est fait dans d'autres cantons, de compenser, et si possible de diminuer le coût pour des diverses prises en charge en relation avec le fonctionnement et le subventionnement des EMS jurassiens.
3. De trouver si possible un consensus avec les cantons limitrophes pour définir, dans un proche avenir, un montant suffisant et acceptable pour l'argent de poche à verser aux personnes résidant en EMS et au bénéfice des prestations complémentaires ;

Delémont, le 28 janvier 2015

Pour le groupe parlementaire socialiste :

Jean Bourquard
Jean Bourquard

Lorenz
Lorenz

LS
LS

Mari
Mari